



Représentants des arbitres et des entraîneurs au Comité Directeur

Thématique :	<input checked="" type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Liges <input type="checkbox"/> Liges et Comités <input checked="" type="checkbox"/> Arbitres	<input checked="" type="checkbox"/> Liges, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS <input checked="" type="checkbox"/> Entraîneurs
Nombre de pièces jointes : 1		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse		

La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a prévu pour chaque Fédération l'obligation d'intégrer au sein de son Comité Directeur un représentant de ses **arbitres** et un représentant de ses **entraîneurs**, **élus par leurs pairs**.

En application des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFBB, régulièrement adoptés par l'Assemblée Générale de la FFBB le 14 octobre 2023, le **Comité Directeur fédéral** a créé lors de sa réunion des 15 et 16 décembre 2023 le **collège des arbitres** et le **collège des entraîneurs**.

Ces 2 collèges devront respectivement élire une personne qui les représentera au sein du Comité Directeur. Ce vote est organisé par la Fédération.



❖ Qui compose le collège des arbitres ?

Il est composé de toutes les personnes licenciées répondant aux **critères cumulatifs suivants** :

- Être âgé de **16 ans** au jour de l'élection ;
- Être **licencié** de la Fédération depuis **plus de 6 mois** au jour de l'élection ;
- Être titulaire, *a minima*, du **niveau d'arbitrage départemental** ;
- Ayant été désignée pour **arbitrer au moins une fois avant le 30 octobre** de la saison **2024/2025** ;
- Ayant déclaré la **fonction « arbitrer »** lors de sa prise de licence fédérale.

❖ Qui compose le collège des entraîneurs ?

Il est composé de toutes les personnes licenciées répondant aux **critères cumulatifs suivants** :

- Être âgé de **16 ans** au jour de l'élection ;
- Être licencié de la Fédération depuis **plus de 6 mois** au jour de l'élection ;
- Être titulaire d'un **diplôme reconnu** au titre du statut du technicien (cf statut du technicien) ;
- Ayant déclaré la **fonction « entraîner »** lors de sa prise de licence fédérale.

❖ Quel est le rôle des collèges ?

Chaque collège devra élire son représentant pour le Comité Directeur composé, à parité de 20 hommes et de 20 femmes.

Lors de la réunion du Comité Directeur du 5 juillet 2024, un **huissier de justice** est intervenu aux fins d'établir, par **tirage au sort**, le genre du représentant des arbitres et celui des entraîneurs pour la mandature 2024/2028, déterminé comme :

- Représentant des arbitres : une femme
- Représentant des entraîneurs : un homme

→ Vous serez prochainement sollicités pour participer à un **webinaire d'information complet** sur le rôle du représentant des arbitres et des entraîneurs, les modalités de candidatures et d'élections et répondre à toutes vos interrogations.

Les élections se dérouleront en **novembre 2024**.

Elles seront organisées par **un vote dématérialisé, en 2 tours**.

Pour vous informer, au mieux, des enjeux du rôle des deux représentants au sein du Comité Directeur, des webinaires seront organisés entre le 16 et le 20 septembre prochain.

Des courriels d'invitations vous seront adressés courant septembre vous permettant de vous connecter.

N'hésitez pas à partager cette information autour de vous afin de mobiliser l'ensemble des arbitres et des entraîneurs de la FFBB !

Contact : Pôle Affaires Juridiques et Institutionnelles

E-mail : age2024@ffbb.com

Rédactrice	Vérificatrice	Approbateur
Audrey BOURGEON Responsable Juridique Adjointe Service Affaires Juridiques et Règlementaires	Stéphanie PIOGER 2 ^{ème} Vice-Présidente Fédérale en charge des affaires juridiques et institutionnelles	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-07-08 0-SG Webinaire arbitres et entraîneurs	